



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	Mme RICHAUD
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 316

32^{ème} édition des journées du Patrimoine: Plan de financement.

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2015/295 du 27 juillet 2015, le conseil municipal a adopté le programme prévisionnel relatif aux « Journées européennes du Patrimoine, 19 et 20 septembre 2015 et actions de sensibilisation ».

Les « Journées Européennes du Patrimoine » sont une manifestation nationale créée en 1984 par le Ministère de la Culture et de la Communication. Cet événement, qui se déroule chaque année durant le troisième week-end de septembre, est l'occasion de découvrir les richesses du patrimoine et permet de faire connaître l'action des pouvoirs publics et des acteurs agissant quotidiennement pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. Avec plus de 12 millions de visiteurs chaque année au niveau national, l'événement connaît toujours un grand succès.

Depuis 1995, un thème national est défini pour fédérer les initiatives locales et mettre en lumière un aspect particulier du patrimoine. Ces thématiques favorisent des ouvertures inédites et des animations particulières. La thématique 2015 étant le « Patrimoine du XXI^e siècle, une histoire d'avenir ».

La ville dans sa programmation des journées du Patrimoine a souhaité réaliser un workshop sur les mutations architecturales paysagères et urbaines au Lazaret Ollandini. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) partenaire de la Ville dans la promotion du Patrimoine l'est à ce titre sur le workshop.

Cette année le coût prévisionnel de l'opération s'élevait à 7500 € TTC, le coût est réajusté à 10 500 € TTC. Au titre cette manifestation, la Ville participe à hauteur de 50% des dépenses réalisées et ce, pour un montant maximum de 7500 € tel que stipulé dans la convention partenariat en date du 28 juillet 2015. Cette participation au titre de la convention de partenariat avec le CAUE sera inscrite à la décision modificative 2015 au chapitre 65, article 6574

La programmation des dépenses payées par la Ville est la suivante :

- **Sur le chapitre 011, 3 000 € TTC de dépenses**

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015, au chapitre 11, fonction 324 sur les articles 6232 et 6233.

- **Sur le chapitre 65, 7 500€ de subvention au CAUE :**

Le plan de financement est le suivant :

Total des dépenses Ville : 10 500€ TTC	Montant TTC
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	3 000 €
Ville d'Ajaccio	7 500€
Total	10 500€

IL EST DONC DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le plan de financement,

D'autoriser Monsieur le Maire à verser une participation maximale de 7500 € au CAUE,

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des cofinanceurs,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la délibération n°2015/295 du 27 juillet 2015 relatif aux « Journées européennes du Patrimoine, 19 et 20 septembre 2015 et actions de sensibilisation » ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015 ;

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le plan de financement suivant :

Total des dépenses Ville	Montant TTC
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	3 000 €
Ville d'Ajaccio	7 500 €
Total	10 500 €

AUTORISE M. LE MAIRE

à verser une participation maximale de 7500 € au CAUE ;

à solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès des cofinanceurs.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE


Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015_316-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

